

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant le modèle de l'attestation de demande d'inscription
en application des articles 80 et 88 du décret du 24 juillet
1997 définissant les missions de l'enseignement
fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant
les structures propres à les atteindre**

A.Gt 09-09-1997 M.B. 13-02-1998

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 80 et 88 ;

Sur proposition de la Ministre-Présidente ayant l'Education dans ses attributions ;

Vu la délibération du Gouvernement du 2 septembre 1997,

Arrête :

Article 1er. - L'attestation de demande d'inscription, visée aux articles 80 et 88 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, est libellée conformément au modèle repris en annexe.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 1997.

Article 3. - La Ministre-Présidente ayant l'Education dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ATTESTATION DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Cachet de l'Etablissement avec mention de son adresse:

Pouvoir organisateur:

Je soussigné, ,
chef de l'établissement
ou délégué à cet effet, atteste que monsieur/mademoiselle
..... ,
né(e) à..... , le..... , s'est présenté(e) ce
..... 19.. en vue de son inscription dans notre établissement.

Il/Elle n'a pu être inscrit(e) pour les raisons suivantes:

.....
.....
.....

Conformément aux articles 80 et 88 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, la présente attestation lui a été remise. Cette attestation mentionne au verso l'adresse des services où l'élève (et ses parents s'il est mineur) peut obtenir une assistance en vue d'une inscription dans un autre établissement.

Date et signature:... ..



Services où une assistance peut être obtenue en vue d'une inscription dans un autre établissement**ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE:**

Région de BRUXELLES-CAPITALE:

Martine DORCHY
Place Surllet de Chokier 15-17
1000 BRUXELLES
Tél.: 02/227.32.65 - Fax.: 02/218.77.74

Province de LIEGE

Jean-Louis DAMBIERMONT
Quai Saint-Léonard, 80
4000 LIEGE
Tél.:04/228.80.60-Fax.:04/228.80.62

Province du BRABANT WALLON:

Francis SCHIEPERS
Square Riva-Bella
1420 BRAINE-L'ALLEUD
Tél.: 02/384.10.34 - Fax.: 02/384.83.64

Province de LUXEMBOURG(et F.B.A.):

Léon WANSART
Chaussée d'Houffalize, 3
6600 BASTOGNE
Tél.: 061/21.82.56 - Fax.: 061/21.86.42

Province du HAINAUT:

Jean-Louis BOUXIN
Rue des Remparts, 35
6030 MARCHIENNE-AU-PONT
Tél.: 071/51.17.40 - Fax.: 071/51.09.58

Province de NAMUR:

Michel DELBUSHAYE
Plateau d'Hastedon
5002 NAMUR
Tél.: 081/73.29.17 - Fax.: 081/74.50.51

ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE:

Ecoles fondamentales ordinaires ou spéciales et écoles secondaires spéciales:

Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces
Rue d'Arlon 53, Bte 14
1040 BRUXELLES
Tél.: 02/233.20.57 - Fax: 02/233.01.10

Ecoles secondaires ordinaires:

CPEONS
Avenue des Halles 13
1000 BRUXELLES
Tél.: 02/217.55.20 - Fax: 02/219.92.69

ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNE (catholique):

SeGeC, Rue Guimard 1, 1040 BRUXELLES

Pour le fondamental: 04/254.61.60 - Fax. 04/254.03.77

Pour le secondaire: 02/507.07.55 - Fax. 02/507.07.46

ou (pour le secondaire):

Bruxelles-Capitale et Brabant-wallon:

Christian DE CONINCK

Avenue de l'Eglise Saint-Julien, 15

1160 AUDERGHEM

Tél. 02/663.06.55 - Fax. 02/672.10.61

Liège:

Joseph WOLLSEIFEN

Rue de l'Evêché, 14

4000 LIEGE

Tél. 04/223.41.13 - Fax: 04/223.53.84

Hainaut:

Daniel SALOMON

Rue des Jésuites 28,

7500 TOURNAI

Tél. et Fax : 069/21.57.95

Namur et Luxembourg:

Philippe MOTTEQUIN

Rue de l'Evêché, 1

5000 NAMUR

Tél. 081/25.03.71 - Fax: 081/25.03.69

ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNE (non confessionnel)

FELSI

Drève des Gendarmes, 45

1080 BRUXELLES

Tél. 02/374.31.37 - Fax: 02/374.02.71

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09-09-1997 fixant le modèle de l'attestation de demande d'inscription en application des articles 80 et 88 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre